

**Extrait du registre des délibérations  
Séance du comité syndical du  
SYDELON  
du 15 avril 2025**

Membres élus : 20  
En activité : 20  
Membres présents : 12  
Membres ayant donné procuration : 4  
Membres absents excusés : 4

L'an deux-mille-vingt-cinq le quinze avril à dix-neuf heures, les délégués des structures membres du comité syndical du Syndicat mixte de transport et de traitement des déchets ménagers de Lorraine Nord (SYDELON), à savoir la communauté d'agglomération Portes de France Thionville, la communauté d'agglomération du Val de Fensch, la communauté de communes de Cattenom et environs et la communauté de communes Bouzonvillois Trois Frontières, dûment élus par leurs conseils respectifs se sont réunis, sous la présidence du Président, Michel PAQUET, à la communauté de communes de Cattenom et environs (2 avenue du Général de Gaulle à Cattenom), sur convocation qui leur a été adressée par Michel PAQUET, Président, le 2 avril deux-mille-vingt-cinq, conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales.

La séance a débuté à 19h07.

**Étaient présents :**

COMMUNAUTÉ  
D'AGGLOMÉRATION  
PORTES DE FRANCE  
THONVILLE

: Mme RENAUX Patricia, M. MELEO Guy, Mme BUHAJEZUK Christelle, Mme VACCA Agnès et M. DE LAZZER Xavier

COMMUNAUTÉ  
D'AGGLOMÉRATION  
DU VAL DE FENSCH

: M. MEDVES Jean-François, M. CORAZZA Hervé, M. STEICHEN Christian et M. ANTOINE Marc

COMMUNAUTÉ  
DE COMMUNES DE  
CATTENOM ET ENVIRONS

: M. PAQUET Michel, Mme DUTTA GUPTA Marie-Marthe et M. FADI Hassan

**Étaient absents (avec procuration) :**

COMMUNAUTÉ  
D'AGGLOMÉRATION  
PORTES DE FRANCE  
THONVILLE

: M. LOUIS Jean-Charles a donné procuration à Mme RENAUX Patricia  
M. ZIEGLER Damien a donné procuration à Mme VACCA Agnès.



Publié(e) le 29 AVR. 2025

Pour le Président et par délégation  
Le Directeur général

Laurent GADEYNE

COMMUNAUTÉ  
D'AGGLOMÉRATION  
DU VAL DE FENSCH

: Mme REBSTOCK-PINNA Alexandra a donné procuration à  
M. STEICHEN Christian  
M. JURCZAK Serge a donné procuration à M. MEDVES Jean-  
François

**Étaient absents excusés :**

COMMUNAUTÉ  
D'AGGLOMÉRATION  
PORTES DE FRANCE  
THIONVILLE

: M. LUCCHINI Marc

COMMUNAUTÉ  
D'AGGLOMÉRATION  
DU VAL DE FENSCH

: Mme FRIEDMANN Laurène

COMMUNAUTÉ  
DE COMMUNES  
BOUZONVILLOIS  
TROIS FRONTIÈRES

: M. TINNES Jean-Paul et M. GLODEN Roland

**Suppléant présent dont le vote ne peut pas être comptabilisé**

COMMUNAUTÉ  
D'AGGLOMÉRATION  
DU VAL DE FENSCH

: M. MELLET Jean-Marie

Conformément à l'article L2121-15 du Code général des collectivités territoriales la secrétaire de séance désignée est Mme BUHAJEZUK Christelle (communauté d'agglomération Portes de France Thionville).

**N° 2025-12**

**Objet : Participations 2025, des structures membres, liées aux prestations de traitement, tri et transport des déchets ménagers et assimilés**

Les statuts du SYDELON prévoient le versement d'une participation financière liée aux prestations de traitement, tri et transport des déchets ménagers et assimilés, ceci afin de permettre au SYDELON d'honorer les factures mensuelles de chaque prestataire.

Chaque année, le SYDELON fixe le montant de la participation et les modalités de versement de chaque structure membre décrites dans une convention financière.

La participation 2025 est calculée sur la base des tarifs des nouveaux marchés qui ont pris effet le 1<sup>er</sup> janvier 2025, des tonnages transportés et traités en 2024 pour chaque EPCI. Elle fera l'objet d'une régularisation sur l'exercice N+1 aux vus des prestations facturées tant en dépenses qu'en recettes.

Aussi, la participation financière des structures membres se répartit comme ci-dessous :

<b>EPCI MEMBRE</b>	<b>Participations 2024 TTC</b>	<b>Participations 2025 TTC</b>
Communauté d'Agglomération de Portes de France Thionville	<b>7 551 000 €</b>	<b>9 437 000 €</b>
Communauté d'Agglomération du Val de Fensch	<b>6 050 000 €</b>	<b>7 284 800 €</b>
Communauté de commune de Cattenom et environs	<b>2 264 000 €</b>	<b>2 716 000 €</b>
Communauté de Communes Bouzonvillois Trois Frontières	<b>993 000 €</b>	<b>1 525 200 €</b>

Il conviendra donc de soustraire de la participation 2025, les versements déjà effectués de janvier, février, mars et avril 2025 et de répartir le solde sur les 8 mois restants.

Les principales évolutions de tarifs qui contribuent à cette augmentation sont les suivantes :

- la TGAP (Taxe Générale sur les Activités Polluantes) en cours, augmente de 59 à 65 € HT/T sur l'enfouissement et de 14 à 15 € HT/T pour l'incinération.
- les augmentations des prix des nouveaux marchés de 15% auxquelles s'ajoute une révision des prix contractuelle de 5%.

Commission consultée : commission finances.

**MOTION :**

Le Bureau,  
Les Commissions entendues,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,  
VU la délibération du Comité Syndical du 19 mars 2025 approuvant le DOB 2025,

CONSIDERANT que la participation 2025 est calculée sur la base des tarifs des nouveaux marchés qui ont pris effet le 1<sup>er</sup> janvier 2025, et des tonnages transportés et traités en 2024 pour chaque EPCI.

Elle fera l'objet d'une régularisation sur l'exercice N+1 au vu des prestations facturées tant en dépenses qu'en recettes,

CONSIDERANT qu'il conviendra donc de soustraire de la participation 2025, les versements déjà effectués de janvier, février, mars et avril 2025 et de répartir le solde sur les 8 mois restants,

Après avoir entendu l'exposé de M. Xavier DE LAZZER, 4<sup>ème</sup> Vice-Président, le comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**VOTE** les participations selon le tableau ci-dessous :

<b>EPCI MEMBRE</b>	<b>Participations 2024 TTC</b>	<b>Participations 2025 TTC</b>
Communauté d'Agglomération de Portes de France Thionville	<b>7 551 000 €</b>	<b>9 437 000 €</b>
Communauté d'Agglomération du Val de Fensch	<b>6 050 000 €</b>	<b>7 284 800 €</b>
Communauté de commune de Cattenom et environs	<b>2 264 000 €</b>	<b>2 716 000 €</b>
Communauté de Communes Bouzonvillois Trois Frontières	<b>993 000 €</b>	<b>1 525 200 €</b>

**AUTORISE** le Président, ou son représentant, à appeler les participations 2025 auprès des structures adhérentes.

Pour copie conforme au registre,  
au siège du SYDELON, 1 A avenue Gabriel Lippmann 57970 YUTZ.

Yutz, le **29 AVR. 2025**



Le Président,

  
Michel PAQUET